

RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE DU SÉMAPHORE

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande de restriction de stationnement formulée par Monsieur Emmanuel BOULOGNE, coordinateur et enseignant APA-S pour DK PULSE, afin de pouvoir positionner le bus APA Mobile, sur le parking voiture rue du Sémaphore, face à l'Espace Robert Merle, chaque lundi et jeudi, de 13h30 à 16h30, du 05 juin 2023 au 27 juillet 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking rue du Sémaphore, face à l'Espace Robert Merle, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf au bus APA Mobile.

Article 2 : La signalisation correspondant à l'interdiction de stationner sera mise en place par les services de la ville de Zuydcoote.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Madame SPRIET, du camping de l'Estran,
- Monsieur MARTEEL, responsable des salles et fêtes,
- Monsieur BOULOGNE, coordinateur et enseignant pour DK PULSE.

Article 4 : Certifié exécutoire après notification le 31 mai 2023.

Fait à Zuydcoote, le 25 mai 2023

Le Maire,

Florence VANHILLE